

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2026-89
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 9 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-Six, le 9 septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	<u>Présents</u> : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Lise VURPILLOT. Denis NEDEZ. Martine MICHAUD. Arnaud PAVILLARD. Anne-Lise GARCIA. Arnaud JACQUOT. Stéphanie GAUTIER. Armando LOPES. Omar RABEL. Dominique DANGEL. Thierry MAILLOT. Maud PELISSIER. Roland GAMBERI. Nourredine DRAYAF. Claudia FERNANDES. Coralie GUILLAUME. Martine LAMBERT. Philippe CURIE. Mélanie GREMILLET. Daniel FERNANDES. Elodie LERALE. Oktay OKTEM. Nathalie LIARD. Cyril DAMOTTE. Emilie BARBIER. Nadine MERCIER. Gérard PAYOT. Anne MAGNIN-FEYSOT. Carlo MIGUEL. Malika DRICI. Patrice MARTIN
Nbre de membres présents : 32	
Nbre de suffrages exprimés : 32	<u>Excusés</u> : Michel TREPPO <u>Absents</u> : <u>Pouvoirs</u> :

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 2 septembre 2026

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Arnaud JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Après en avoir pris connaissance et en l'absence d'observation, le Conseil municipal arrête les procès-verbaux de la séance du 24 février 2026, du 20 mars 2026, du 15 avril 2026, du 22 avril 2026 et du 9 juin 2026.

**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES -CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE
FINANCEMENT 2026-2029**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20260909-2026-89-DE
Date de télétransmission : 15/09/2026
Date de réception préfecture : 15/09/2026 .../..

*Extrait du registre des délibérations n°2026-89***CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES /CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2026-2029**

Monsieur le Maire rappelle que le bénéfice de cette subvention est conditionné par l'accomplissement de missions de fonctionnement édictées par la Caisse d'Allocations Familiales desquelles découlent deux subventions :

- Une prestation de service ordinaire (PSO)
- Une prestation complémentaire relative à la réalisation d'objectifs spécifiques liées à des missions renforcées (mission de guichet unique, promotion de retour à l'emploi, analyse de la pratique professionnelle).

La convention qui nous est proposée pour la période 2026-2029 définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de services « Relais Petite Enfance ».

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées autorise Monsieur le Maire à :

-**SIGNER** la convention proposée par la CAF pour la période 2026-2029

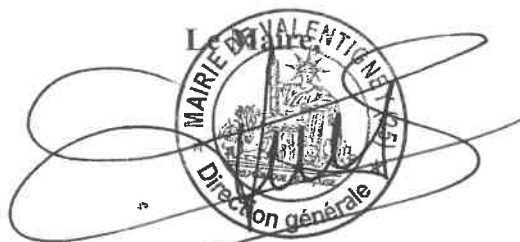
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER